

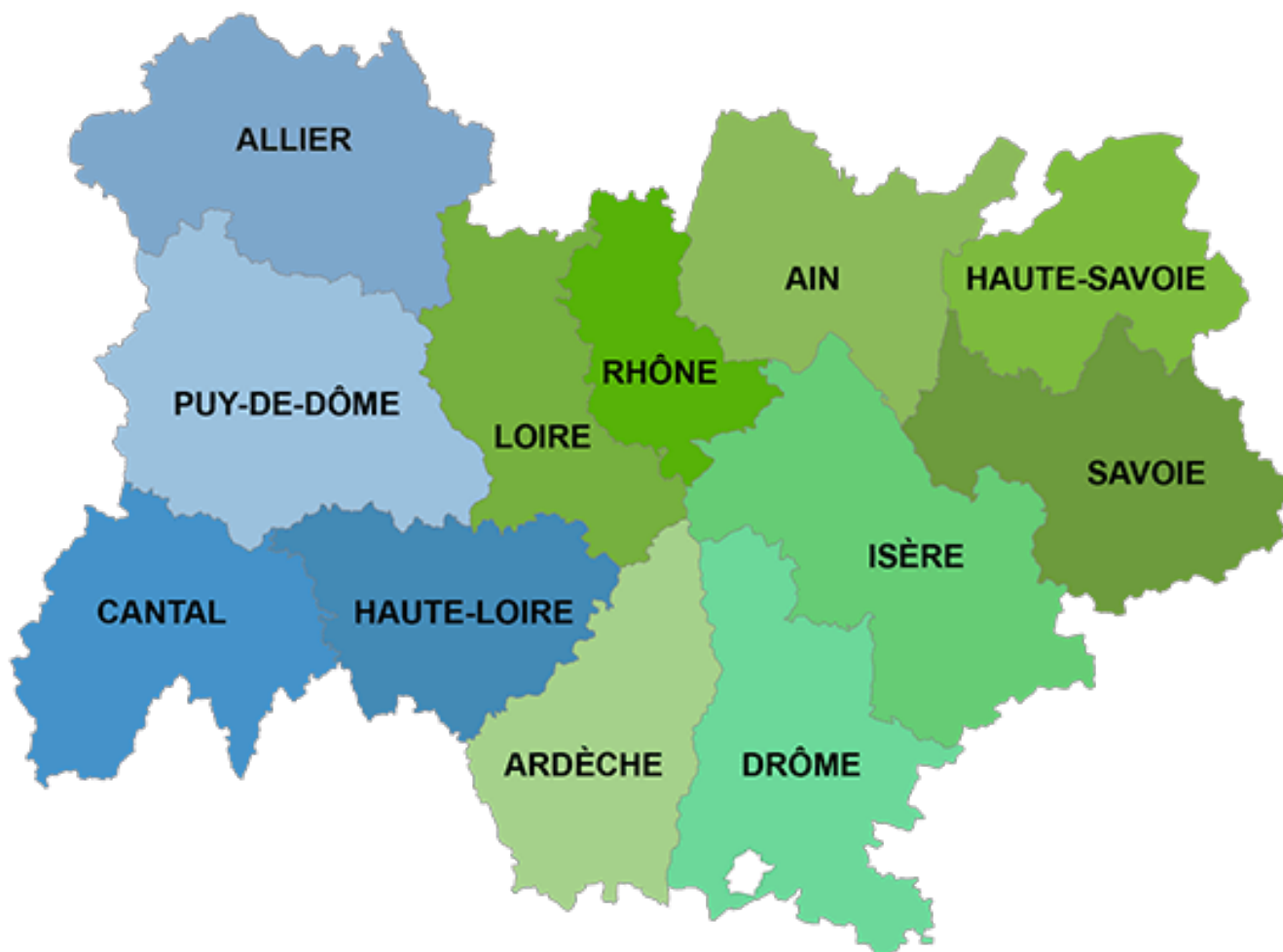
LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

Saison 2020-2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 02 Mars 2021

Visioconférence



LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

Bat 5 - 24, avenue Joannès Masset - 69009 LYON

ligueauvergnerhonealpes.natation@orange.fr

<http://auvergnerhonealpes-natation.fr/>

Tél : 04 78 83 13 99

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mardi 02 Mars 2021

Clubs Présents :

<u>Département de l'Ain :</u>	Ambérieu Natation, CN Bellegarde, CN Bourg en Bresse, Pays Gex Natation, SN Oyonnax.
<u>Départements de l'Allier :</u>	ASC st Germain des Fossés, ASPTT Montluçon, Gannat Olympique Natation, NC Moullins, Vichy Val d'Allier Natation.
<u>Département du Cantal :</u>	ASPTT Aurillac, La Cantalienne, Mauriac Aquasplash
<u>Département Drôme Ardèche :</u>	AS Beauchastel, CN Privas, CN Tricastin, Dauphins Romains Péageois, Dauphins Guilhaud Granges, Enfants du Rhône Valence, EN Pierrelatte Atom Sport, Montélimar Nautic Club, Natation sud Ardèche, Valence Triathlon.
<u>Département Haute Loire :</u>	Agglo le Puy en Velay Natation, Al Dunières.
<u>Département Haute Savoie :</u>	Annecy Natation NSSE bleue, CN Rochois, CNRS Cluses, CS Chamonix, Evian Sport Natation, Mont Blanc Natation, Seynod Natation, Thônes Natation.
<u>Département de l'Isère :</u>	CN Moirans, CN Porte de l'Isère, CN Sassenage, CN Voironnais, CN Voreppe, Dauphins Matheysins, Grenoble Alp'38, Hypocamp Club Tullins, Rhodia Club Natation.
<u>Département de la Loire :</u>	As st Etienne Metare, As Roanne, CN Forez, CN Ondaine, CN st Chamond, Dauphins Firminy, Dauphins le Coteau, Montbrison Natation, NC Sorbiers, St Etienne Natation.
<u>Département Puy de Dôme :</u>	ASM Chamalières Natation, ASPTT Clermont-Ferrand, ASSS Clermont-Ferrand, Billom st Dier Natation, CN Ambert, Les Ancizes CA, Synchro Riom, Stade Clermontois, US Issoire, Us Vic le Comte.
<u>Département du Rhône :</u>	AC Fidesien, AS Caluire, Club Ligue AuRA, Lyon Natation Métropole, Lyon Plongeon Club, Lyon Rhône Water-polo, Natation Villefranche en Beaujolais, Pays Viennois Natation, RC Bron Décines Natation, SAL st Priest Natation, Sauveteurs de Givors, USOL Vaugneray, Villeurbanne Natation.
<u>Département Savoie :</u>	CN Aix en Savoie, Dauphins Uginois, NC St Jean de Maurienne, SO Chambéry
<u>Excusés :</u>	US St Égrève, CN Riom,

Modification statutaire n° 2

Article 8 : Composition du Comité Directeur

Rédaction actuelle

La Ligue Régionale est administrée par un Comité Directeur de 34 membres dont un médecin licencié. Il doit y avoir au moins un(e) membre issu de chaque département.

Le nombre de membres par club n'est pas limité.

Concernant la représentation féminine, les dispositions prévues à l'article 8 des Statuts Fédéraux et à l'article 5 du Règlement Intérieur Fédéral doivent être interprétées comme un objectif à atteindre.

Les postes susceptibles d'être attribués à ces derniers titres et qui ne pourraient l'être, resteront vacants jusqu'à la plus proche élection au Comité Directeur.

Nouvelle rédaction

La Ligue Régionale est administrée par un Comité Directeur de 34 membres dont un médecin licencié.

Le nombre de membres par club n'est pas limité.

Concernant la représentation féminine, les dispositions prévues à l'article 8 des Statuts Fédéraux et à l'article 5 du Règlement Intérieur Fédéral doivent être interprétées comme un objectif à atteindre.

Les postes susceptibles d'être attribués à ces titres et qui ne pourraient l'être, resteront vacants jusqu'à la plus proche élection au Comité Directeur.

Vote des présidents des clubs de la Ligue AuRA sur la proposition de modification

POUR : 86%

ABSTENTION : 8%

CONTRE : 6%

La modification de l'article 8 est adoptée à la majorité.

Modification statutaire n° 3

Article 17 : Les moyens financiers

Rédaction actuelle

Les ressources de la Ligue Régionale sont :

1°) La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale Fédérale.

2°) Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la FFN, le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales.

Nouvelle rédaction

Les ressources de la Ligue Régionale sont :

1°) La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale Fédérale.

2°) Les subventions accordées par les pouvoirs publics, l'Agence Nationale du Sport, le Comité Directeur de la FFN et par toutes autres personnes physiques ou morales.

La modification de l'article 4 - §1 alinéa 2 est adoptée à la majorité.

Modification réglementaire n° 3

Article 4 - § 2 - alinéa 1

Rédaction actuelle

Le Président du Conseil des départements s'il n'est pas membre élu du Comité Directeur, peut avec voix consultative assister sur invitation du Président de la Ligue.

Nouvelle rédaction (délibération du comité directeur du 19 octobre 2019)

Les présidents des Comités Départementaux non élus au Comité Directeur de la Ligue assistent à ce dernier avec voix consultative. Ils ne peuvent se faire représenter.

Vote des présidents des clubs de la Ligue AuRA sur la proposition de modification

POUR : 89%
ABSTENTION : 9%
CONTRE : 3%

La modification de l'article 4 - §2 alinéa 1 est adoptée à la majorité.

Modification réglementaire n° 4

Article 6

Rédaction actuelle

Le Bureau directeur de la Ligue est composé du Président, des Vice-président(s) Délégué(s), du Secrétaire Général et du Trésorier Général. Le Bureau Directeur se réunira au moins trois (3) fois par an sur convocation du Président. Chaque réunion du Bureau fera l'objet d'un compte rendu qui devra être validé par le Comité Directeur qui suivra.

Nouvelle rédaction

Le Bureau Directeur de la Ligue est composé du président, de présidents délégués, de vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier général. Le Bureau Directeur se réunira au moins trois (3) fois par an sur convocation du président de la ligue. Les réunions du Bureau Directeur feront l'objet d'un compte rendu qui devra être validé par le Comité Directeur qui suivra.

Vote des présidents des clubs de la Ligue AuRA sur la proposition de modification

POUR : 97%
ABSTENTION : 3%
CONTRE : 0%

La modification de l'article 6 est adoptée à la majorité.

Modification réglementaire n° 8

Article 10

Rédaction actuelle

Les différentes commissions sont :

- Commission Natation Course, Commission Eau Libre, Commission Natation Synchronisée, Commission Plongeon, Commission Water-Polo, Commission Maîtres, Commission Médicale, Commission Natation Estivale, Commission Juges et Arbitres, Commission Formation, Commission ENF, Commission Haut Niveau, Commission des Finances, Commission des Pratiques non compétitives, Commission Labellisation, Commission Informatique et Communication et du Comité des territoires.

Il existe deux autres commissions :

- La Commission des récompenses qui est présidée par le Président de la Ligue.
- La Commission électorale composée des membres honoraires et par les Présidents des Comités départementaux, si ceux-ci ne sont pas élus ou candidats au Comité Directeur de la Ligue.

Au besoin, sur proposition du Président de la Ligue, la mise en place de commissions supplémentaires peut être décidée pour traiter des dossiers spécifiques ou des problématiques particulières.

Nouvelle rédaction

Les différents pôles et commissions sont :

- Le Pôle administratif et ressources humaines (qui inclut la Commission administrative et la Commission ressources humaines), le Pôle finances, le Pôle informatique et communication (qui inclut la Commission informatique et communication et la commission partenariat), le Pôle formation et ERFAN, le Pôle des officiels (qui inclut la Commission des officiels et la Commission gestion des compétitions et gestion du matériel), le Pôle sportif (qui inclut les Commissions natation artistique, natation course, natation eau libre, natation estivale, natation maîtres, plongeon, water-polo, haut-niveau), le Pôle Natation pour Tous (qui inclut Aisance Aquatique, J'Apprends à Nager, ENF, Nager Forme Bien Être, Nager Forme Santé), le Pôle Médical, le Pôle Labellisation, la Commission "Équipements".
- le Conseil des territoires.

Il existe d'autres commissions et groupes de travail :

- La Commission des récompenses qui est présidée par le Président de la Ligue.
- La Commission électorale composée des membres honoraires et/ou par les Présidents des Comités départementaux, si ceux-ci ne sont pas élus ou candidats au Comité Directeur de la Ligue.
- Le groupe de travail « meetings nationaux »
- Le groupe de travail « contrats d'objectifs ligue/clubs »

Au besoin, avec l'accord du Président de la Ligue, la mise en place de commissions supplémentaires peut être décidée pour traiter des dossiers spécifiques ou des problématiques particulières.

Vote des présidents des clubs de la Ligue AuRA sur la proposition de modification

POUR : 92 %
ABSTENTION : 6 %
CONTRE : 1 %

